

Règlement Trail Relais Entre Palis et Mégalithes

- **Article 1** : Le Trail Relais « Entre Palis et Mégalithes » est une course pédestre disputée sur sentiers et chemins balisés en équipe de 4, 3 ou 2 coureurs, ou en individuel, ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non. Ouverte aux juniors (né en 1996 et 1997) sur le circuit en relais uniquement et sur la course nature 8 km.
- **Article 2** : Le départ de la course se fera le **dimanche 18 octobre 2015** à Saint-Just (Ille & Vilaine) à **8h00** pour la course individuelle 64 km, et **9h00** pour le relais et **9h30** pour la course nature 8 km. Tout concurrent ou équipe en retard ne sera pas chronométré et donc non classé. La **lampe frontale est obligatoire** pour le départ de la course individuelle 64 km.
- **Article 3**: Chaque concurrent devra fournir une licence sportive FFA en cours de validité ou un **certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an**. L'organisation ne remettra, sous aucun prétexte, un dossard à un concurrent non titulaire du document cité ci-dessus. L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard.
- **Article 4** : Les dossards seront retirés le jour de l'épreuve **à partir de 7h00**, à la salle des sports de Saint-Just, et **la veille de 18h à 19h**.
- **Article 5** : Pré inscriptions jusqu'au **samedi 10 octobre 2015 pour le relais et vendredi 17 octobre en individuel**
 - ▶ **44 €** par équipe pour le relais (majoration de 5 € après le 10/10, pas d'inscription sur place). Les organisateurs se réservent le droit de ne pas accepter les équipes inscrites après le 10 octobre. La composition des équipes doit être fournie pour que soit validée l'inscription.
 - ▶ **32 €** pour le parcours 64 km en individuel (majoration de 2 € sur place).
 - ▶ **22 €** pour le parcours 64 km en individuel (majoration de 2 € sur place).
 - ▶ **6 €** pour le parcours 8 km en individuel (majoration de 2 € sur place).
- **Article 6**: Pour le relais par équipe, le parcours est divisé comme suit :
 - Premier relais de 18 km entre Saint-Just et Renac
 - Deuxième relais de 16 km sur Renac
 - Troisième relais de 14 km entre Renac et Saint-Just
 - Quatrième relais de 16 km sur Saint-JustLa fin de course se fera par les 4 coureurs de l'équipe. Le chrono ne sera validé que lors de l'arrivée de l'ensemble des coureurs. La course en individuel 64 km se fera sur le même parcours que le relais (64 km au total). La course nature 8 km se fera sur un parcours spécifique, départ et arrivée à Saint-Just.
- **Article 7** : Un temps « barrière horaire » sera établi pour les coureurs :
 - ▶ Pour le 4e relais, le départ du dernier coureur sera donné à 15h30 même si le troisième relayeur est encore en course et donc non arrivé. Chaque coureur fera partie du classement individuel de son relais, mais l'équipe ne sera pas classée.
 - ▶ Pour le 64 km en individuel : le passage à Saint-Just (47e km) devra impérativement être effectué à 15h30 au plus tard. Passé ce délai, le coureur sera hors course (remise du dossard obligatoire à l'organisation).
- **Article 8**: Pour le relais, la fin de course se fera impérativement avec l'ensemble de l'équipe. Les temps et places seront pris au passage du dernier coureur. Une pénalité de 10 min sera donnée par coureur manquant.
- **Article 9** : La course individuelle 64 km est qualificative pour l'UTMB 2016 (The North Face Ultra-Trail du Mont-Blanc). Les « Finishers » acquièrent un point.

• **Article 10** : Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route en vigueur et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

• **Article 11** : **Respect de l'environnement**

Toute personne jetant papier ou gobelet en dehors des poubelles installées à cet effet sera mise immédiatement hors course.

• **Article 12** : Des **ravitaillements solides et liquides** sont proposés à la fin de chaque relais, et pour les coureurs individuels au 18e, 34e et 48e km. Des ravitaillements liquides pourront être rajoutés le long du parcours en fonction des conditions météorologiques.

Camel bag ou bidon obligatoire pour les coureurs individuels 64 km

• **Article 13** : La course se fait en partie sur des propriétés privées, qui ne sont pas ouvertes avant et après la course.

L'accompagnement vélo, VTT ou tout autre véhicule est interdit.

• **Article 14** : Les organisateurs ont souscrit une assurance « responsabilité civile » pour la manifestation. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Les autres participants s'assureront personnellement et prendront sous leur responsabilité tout accident de santé pouvant être dû à la suite directe de l'épreuve.

• **Article 15** : Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

• **Article 16** : La remise des prix se fera à Saint-Just. Récompense pour les 3 premiers aux scratches masculins et féminins, pour les 3 premières équipes du relais, ainsi que pour la première équipe féminine. Un classement individuel sera établi pour les 4 parcours du relais.

• **Article 17** : Un classement spécifique sera proposé pour les équipes de 2 coureurs sur le relais 64 km,

• **Article 18** : En cas de mauvais temps et pour la sécurité de tous, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve ou de modifier son parcours à tout moment.

• **Article 19** : Possibilité de vestiaires avec douches

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Vous devez assistance à toute personne en danger.

En cas de détresse alertez ou faites alerter l'organisation située sur le parcours et qui dispose de moyen radio.

Ne laissez pas seule une personne blessée.